



2020/2021

Sous réserve de modifications

Ces informations et horaires sont fournis sous réserve d'adaptations ou de modifications liées aux consignes sanitaires en vigueur au 01/09/2020

Contact

Académie de Waremme asbl
Rue Charles Lejeune, 4
B 4300 Waremme

Tél. : 019/ 327750
Site internet: www.academiedewaremme.com
courriel : info.academie@waremmeculture.be
facebook.com/academiedewaremme

Renseignements et inscriptions

Jusqu'au **3 juillet** puis **à partir du lundi 24 août** Date limite : **30 septembre**
permanence au secrétariat (uniquement par téléphone) : lundi au vendredi 16h00 à 19h00,
mercredi 13h00 à 19h00
permanence inscriptions à Haneffe: le **mardi 8 septembre** de 16h30 à 18h00

Reprise des cours

cours d'instruments : à partir du mardi **1 septembre** sur convocation du professeur
cours de danse : à partir du mardi **1 septembre**
tous les autres cours : à partir du lundi **7 septembre**

Test 7 ans

tests d'admission : Vendredi 4 septembre à 17h00

Cours d'essai

Tous les cours de danse pour débutants et tous les cours complémentaires (sauf ceux listés en gras) sont ouverts à l'essai sans engagement durant le mois de septembre. Il faut toutefois avoir rempli un bulletin d'inscription.

Conditions d'accès au cours et de régularité

- ✓ Avoir rempli un formulaire d'inscription, s'être acquitté du montant dû
- ✓ Suivre au minimum 2 périodes de cours par semaine dans le même domaine sauf en préparatoire, en danse (formation) ainsi qu'en arts parlés (formation) si une 2ème période est suivie dans un autre domaine
- ✓ Comptabiliser au maximum 20 % d'absences (nous devons répertorier toute absence sur base d'un justificatif écrit).
- ✓ Se présenter aux auditions de classe et/ou aux évaluations.

Mise à jour du 30 juin 2020 bis



La musique

Formation musicale collective

pour enfants à partir de 5 ans Préparatoire 1 → 3
 à partir de 8(*) à 13 ans Formation 1 → 4 / Qualification 1→2
 (*) à partir de 7 ans moyennant un test d'admission
pour adultes à partir de 14 ans Formation 1 → 2 / Qualification 1

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Préparatoire (v. aussi p. 6)			14h40		
F1A (7-8-9 ans)			13h50		17h30
F1 B(7-8-9 ans)	16h40			16h40	
F1 Ados (dès 10 ans)		16h40 2 périodes			
F1 Haneffe		16h45		16h45	
F2 A			15h30		18h20
F2 B	17h30			17h30	
F2 Haneffe		17h35		17h35	
F3 A	16h40			16h40	
F3 B		16h40			16h40
F4 A	17h30			17h30	
F4 B		17h30			17h30
Q1A	18h20 2 périodes				
Q1B			14h40 2 périodes		
Q2		18h20 2 périodes			
Perf				18h20 2 périodes	
F1 adultes	18h20 2 périodes				
F2 adultes				18h20 2 périodes	
Q adultes		18h20 2 périodes			

Pour suivre un cours d'instrument, il est obligatoire de suivre les cours de formation musicale, ou d'avoir terminé le cycle de Qualification.

Formation instrumentale et vocale (en fonction des places disponibles)

Cours de piano, violon, flûte, guitare, trombone, trompette, saxophone, clarinette, orgue, violoncelle, percussion, harpe et chant.

(les horaires sont fixés avec le professeur en début d'année pour les élèves en ordre de réinscription)

1 période de cours/semaine Enfants Formation 1 → 5 / Qualification 1 → 5
 Adultes Formation 1 → 4 / Qualification 1 → 4

Cours complémentaires

(! informations données sur base des cours organisés en 2020 - sous réserves de modifications)

	lun	mar	mer	jeu	ven	sam
Atelier flûte à bec 6 – 8 ans						11h10
Chœur enfants 7-12 ans			16h40			
Chœur ados 13-18 ans			17h30			
Ensemble vocal voix de femmes						9h30
Piano d'accompagnement *					19h10	
Histoire de la musique		19h10				
Expression corporelle				17h30 ou 18h20		
Musique de chambre *	A définir selon les groupes					
Ensemble créatif	Horaire à définir					
Ensemble de cuivres **		17h30				
Ensemble de saxophones **				19h10		
Ensemble de cordes cool **						10h20
Ensemble de cordes speed **						11h10
Ensemble de guitares **	19h10					
Ensemble de Jazz ***		19h10				
Guitare d'accompagnement *** (C. Ad)					16h40 17h30	
Atelier folk (banjo) *** (C.Ad)				20h		
Atelier clavier jazz *** (C.Ad)				18h20		
Atelier chant ***** (C.Ad)					A définir	

Les cours en gras ne sont pas cumulables avec un cours d'instrument semi-collectif sauf avis du conseil d'admission

- * Accessible à partir de la Qualification en formation instrumentale (+ conseil d'admission)
- ** Accessible aux élèves inscrits au cours d'instrument ou ayant terminé la qualification en instrument (ou dispensés par le conseil d'admission)
- *** Élèves de 14 ans et plus (sur avis du Conseil d'admission)
- **** De 14 à 25 ans sur avis du Conseil d'admission
- ***** Élèves de 16 à 25 ans (+ conseil d'admission - maximum 4 ans de cours)

Mise à jour du 30 juin 2020 bis



Les arts parlés

Anciens élèves (déclamation – éloquence – théâtre – ateliers)

L'horaire est communiqué par votre professeur.

Débutants - nouveaux élèves

Enfants dès 6 ans Préparatoire 1 → 2 Enfants dès 8 ans Formation 1 → 4 /
Qualification 1 → 5
Adultes Formation 1 → 2 / Qualification 1 → 5
Atelier d'application créative : C1 - C4

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
6-7 ans (Préparatoire)		16h40-17h30	17h30-18h20		
8-9 ans	16h40-18h20				
8-10 ans			14h40-16h20		
11-13 ans					16h40-18h20
14-16 ans	17h30-19h10			17h30-19h10	18h20-20h
Adultes			18h20-20h		

D'autres horaires pourront éventuellement être proposés en fonction du nombre d'inscriptions.



La danse

Danse classique

Préparatoire 1 → 2 / Formation 1 → 4 / Qualification 1 → 7

	mardi	mercredi
P1 (5 ans)		13h40
P2 (6 ans)	17h	
F1 dès 7 ans		16h40
F2	18h	
F3 - Q1		14h40 à 16h20
Q2 - Q7		17h40 à 19h20

Les élèves peuvent suivre en supplément tous les cours moins avancés que le leur

Danse jazz

Formation 2 → 4 / Qualification 1 → 7

	lundi
F2 à F4	17h30 à 19h10
Qualification	19h10 à 20h40

NEW FAV

Danse contemporaine

	lundi	mardi
+ de 12 ans		19h
F1-F2 (8-12 ans)	16h40	

Tous les cours de débutants sont ouverts à l'essai durant le mois de septembre (il faut toutefois avoir rempli une fiche d'inscription)

Les décentralisations

Ecole	Musique 5-7	Musique	Atelier parole/8-12
Crisnée Communauté Rue J. Stassart 15 4367 CRISNEE	Lundi 15h30-16h20		Jeu 15h30-17h10
Donceel (Haneffe) Rue Caquin 4 4357 DONCEEL	Mar 15h45- 16h35	mar et jeu voir horaire FM	Mer 14h40 – 16h20
Ecole Communale FEXHE LE HAUT CLOCHER		ven 15h30 2 périodes (7-11ans) Réservé aux enfants des écoles de Voroux et Fexhe	
Ecole Communale Rue Adolphe Braas 13 4317 FAIMES	Mar 15h30 – 16h20		Lun 15h35 – 17h15
Ecole St Dominique Rue M. Massonet 7 4367 FIZE-LE- MARSAL	Mer 12h40 – 13h30		Mer 12h40 – 14h20
Ecole Communale Rue du Centre 14 4250 HOLLOGNE s/GEER	Mar 15h45 – 16h35		Lun 15h45 – 17h25
Ecole Notre-Dame Rue Général Lens 14 4360 LENS S/GEER	Jeu 15h30 – 16h20		Jeu 15h30 – 17h10
Ecole Communale Rue des écoles, 7 4257 BERLOZ			Mer 12h30 – 14h10
Ecole Communale Rue Jules Mélotte 4350 REMICOURT	Mar 15h30 – 16h20		
Ecole Communale Rue Joseph Désir, 2 4350 MOMALLE	Ven 15h30 – 16h20		
E. Comm. Longchamps Avdu Prince Régent 1	Lun 15h30 – 16h20		Mar 15h30 – 17h10
Collège St-Louis Av du Prince Régent, 30	Mar 15h30 – 16h20		Jeu 15h30 – 17h10
Ecole de Grand Axhe Rue de Hollogne	Jeu 15h30 – 16h20		
Institut Notre-Dame Av. G. Joachim	Ven 15h30 – 16h20		
Athénée Royal Ave Emile Vandervelde			Jeu 15h30 – 17h10
Ecole de Bovenistier Rue Mignolet 78 WAREMME	Jeu 15h30 – 16h20		
Ecole de Bettincourt Rue Mulhoff 2	Mar 16h40 – 17h30		

Mise à jour du 30 juin 2020 bis

Minerval et cotisation de soutien aux « Amis de l'Académie asbl » 2020/2021

code	STATUT	CONDITION	A PAYER	Féd WB	Asbl	A FOURNIR
04	Tous les enfants en préparatoire		35 €		35	A
04	Né(e) après le 31/12/2008	atelier parole dans les écoles	70 €			A
		si inscrit(e) à d'autres cours	90 €		90	
05	Plus de 12 ans et inscrit dans l'enseignement primaire	atelier parole dans les écoles	70 €			A + B
		si inscrit(e) à d'autres cours	90 €			
00	Né(e) entre le 15/10/2002 et le 31/12/2008 inclus		135 €	76	59	A
00	Né(e) avant le 15/10/2002		190 €	190	0	A
03	Elève chômeur complet indemnisé		35 €			A + C
10	Elève à charge d'un chômeur complet indemnisé ayant le statut de chef de ménage reconnu par l'ONEM		35 €			A + C + D
13	Demandeur d'emploi en période de stage		35 €			A + J
01	Bénéficiaire du revenu d'intégration		35 €			A + E
02	Enfant à charge d'un bénéficiaire du revenu d'intégration		35 €			A + E + D
14	Pensionné sous statut GRAPA		35 €			A + K
11	Elève handicapé		35 €			A + F
12	Enfant à charge d'une personne handicapée		35 €			A + F + D
08	Minerval déjà payé dans une autre académie		70 €			A + H
06	Troisième enfant (et suivants) de + de 12 ans (dispensé du minerval)		70 €			A + G + D
07 16 17	inscrit en humanités artistiques dans l'E.S.A.H.R. secondaire technique (T ou Q) sect 10 secondaire tech. ou prof. (T ou Q) sect 6		70 €			A + L
09	Élève inscrit dans l'enseignement supérieur, obligatoire ou de promotion sociale, organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles		135 €			A + I

Les documents et attestations doivent être datés de septembre 2020 et rentrés pour le 30/09/2020.

- ✓ Une réduction de 35 € sur la cotisation 'asbl' est accordée au troisième inscrit d'une même famille et aux suivants (elle s'applique automatiquement aux plus jeunes).
- ✓ Une réduction de 55 € est accordée aux élèves adultes inscrits à un seul cours complémentaire de deux périodes à condition qu'ils ne fréquentent que l'Académie de Waremme.
- ✓ Un remboursement de 25 € sera accordé aux membres (sauf les adultes) du Royal Guidon Hesbignon, de la fanfare de Braives et de l'Ensemble Instrumental Waremuien (paiement du prix TOTAL remboursement sur base de l'attestation fournie avant le 31/12/2020 par le président de la société).
- ✓ Toute demande de facilité de paiement devra être adressée à la direction. En cas d'accord, une convention sera signée. Le non-respect des termes de la convention entraînera d'office la radiation de l'élève.

Mise à jour du 30 juin 2020 bis

Détail des documents à remettre pour le 30 septembre au plus tard

- A. Copie de la carte d'identité ou de la carte SIS, du carnet de mariage ou extrait de naissance
- B. Attestation de l'école primaire fréquentée
- C. Attestation de l'ONEM ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats), annexe H4
- D. Composition de ménage récente (Bureau population de la commune)
- E. Attestation du CPAS
- F. Attestation du SPF Sécurité sociale (Finance Tower, Bvd du Jardin Botanique 50/150 à 1000 Bruxelles – 0800/987 99), de l'AViQ ou, dépendant de la COCOF le service PHARE -
ATTESTATION DE MUTUELLE NON VALABLE
- G. Preuve de l'inscription des deux premiers enfants plus âgés si inscrits ailleurs qu'à l'Académie de Waremme
- H. Attestation de l'académie attestant du paiement du minerval et de la poursuite effective des cours concernés (annexe H5)
- I. Attestation d'inscription en qualité d'élève régulier dans l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (CEFA), organisé ou subventionné par la Communauté française
- J. Attestation du Forem, d'Actiris (cf. annexes H3et H2) ou du V.D.A.B.
- K. Attestation de l'Office National des Pensions
- L. Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (annexe H6)

Compte bancaire à créditer avant le 30/09/2020 :

IBAN BE20 0882 0203 7756

BIC : GKCC BEBB

Bénéficiaire : « Les amis de l'Académie de Waremme asbl »

Communication : Nom + Prénom de l'élève

L'inscription sera effective dès réception du paiement du montant de l'inscription et remise des attestations nécessaires (au plus tard le 30/09/2020) Elle sera annulée et remboursée si le cours choisi n'est plus organisé au 1er octobre 2020 ou s'il n'y a plus de places disponibles.

La personne responsable prend note que l'Académie n'organise pas de surveillance en-dehors des heures de cours effectives.

Conformément à la loi du 30/07/2018 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données à caractère personnel renseignées sur cette fiche (ainsi que ses documents annexes) sont enregistrées et traitées par l'Académie de Waremme asbl dans la stricte finalité de l'administration des élèves. Coordonnées du délégué à la protection des données à désigner le 1/10.

Ces données seront transmises à la Fédération Wallonie-Bruxelles, pouvoir subventionnant et de contrôle pour l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit.

Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit auprès de l'établissement précité mais également auprès de la Direction de l'enseignement artistique à horaire réduit, situé rue A. Lavallée à 1080 Bruxelles (esahr@cfwb.be).

Le responsable de la gestion des données personnelles est le Président, Monsieur Jacques CHABOT

Mise à jour du 30 juin 2020 bis